

## AVIS D'IMPÔT 2016

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX  
sur les revenus de 2015

Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

MME PARENT CAROLINE  
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX  
21200 BEAUNE

### Vos références

#### Pour accéder à votre espace Particulier

Numéro fiscal : 13 41 297 580 252 C

N° de déclarant en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 49 604

Référence de l'avis : 16 21 A002422 67

Numéro de contrat de prélèvement : M1 21 0003490 19

RUM\* : FR46ZZZ005002M121000349019

Numéro FIP : 210 10 83 6983437789 4 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 08/08/2016

Date de mise en recouvrement : 31/07/2016

\* Référence Unique de Mandat

### Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 453,00 €**

#### Détail du montant restant à prélever

Montant de votre impôt sur le revenu 2 091,00 €

Montant de vos prélèvements sociaux 112,00 €

Acomptes mensuels versés 1 750,00 €

21051

#### Compte à débiter :

FR76 1100 6210 0414 0676 8000 104

MME PARENT CAROLINE

CRCA BEAUNE CENTRE

#### Prochaines échéances 2016

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de  
paiement fixée au 15/09/2016 :

16 AOUT 2016 250,00 €

15 SEPTEMBRE 2016 203,00 €

#### AVIS D'ÉCHÉANCES 2017

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2017 au titre de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux seront les suivants :

16 JANVIER 2017 220,00 €

15 FEVRIER 2017 220,00 €

15 MARS 2017 220,00 €

18 AVRIL 2017 220,00 €

15 MAI 2017 220,00 €

15 JUIN 2017 220,00 €

17 JUILLET 2017 220,00 €

16 AOUT 2017 220,00 €

15 SEPTEMBRE 2017 220,00 €

16 OCTOBRE 2017 220,00 €

IMPOT SUR LE REVENU				
<b>Détail des revenus</b>	<b>Déclar. 1</b>		<b>Enfant(1)</b>	<b>Total</b>
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	47470			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4747			
Pensions alimentaires perçues.....			4800	
Abattement spécial de 10%.....			- 758	
Salaires, pensions, rentes nets.....	42723		4042	46765
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			2276	
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>7</sup> .....				2276
Revenus fonciers nets.....				715
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>49756</b>
CSG déductible.....				- 152
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>49604</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				* 4165
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>	<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			61	
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				<b>- 61</b>
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections.....</b>				<b>4104</b>
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>			<b>4104</b>	
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>	<b>Montant déclaré</b>		<b>Montant retenu</b>	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	362		362	- 362
Frais de garde des jeunes enfants.....	611		611	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 306
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C	T	2							2.5

>>> Suite de votre avis				
Emploi salarié à domicile.....	2690		2690	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 1345
<hr/>				
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				2091
Taux d'imposition <sup>24</sup> .....				4,87%
<hr/>				
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
<b>Détail des revenus</b>	<b>CSG</b>	<b>CRDS</b>	<b>PREL SOC CONT ADD PREL SOL</b>	<b>CONTRIB SALARIALE</b>
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....	715	715	715	
BASE IMPOSABLE.....	715	715	715	
Taux de l'imposition	8,20%	0,50%	6,80%	
Montant de l'imposition.....	59	4	49	
<hr/>				
<b>Total des prélèvements sociaux nets.....</b>				<b>112</b>
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2016.....				36
<hr/>				
<b>TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER.....</b>				<b>2203</b>

Suite en page suivante >>>

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 010\* - Courriel : cps.strasbourg@dgfip.finances.gouv.fr  
- Courrier : centre prélèvement service CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE - S.A.I.D. BEAUNE EST-NUITS ST-GEORGES  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 80 24 39 38 Courriel : sip.beaune@dgfip.finances.gouv.fr

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

>>> Suite de votre avis

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>.....

49604

Votre revenu fiscal de référence est supérieur à 28 000 €, si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet, vous devrez déclarer vos revenus 2016 en ligne en 2017. Toutefois si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.

**Informations indiquées pour mémoire**

Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>

2276

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2016, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2017 est de :

Plafond total de 2014.....

**Déclar. 1**  
14630

Plafond non utilisé pour les revenus de 2013.....

3637

Plafond non utilisé pour les revenus de 2014.....

+ 3703

Plafond non utilisé pour les revenus de 2015.....

+ 3755

Plafond calculé sur les revenus de 2015.....

+ 4272

Plafond pour les cotisations versées en 2016.....

= 15367

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, faites votre réclamation depuis votre espace Particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2018 (dans les conditions prévues aux articles R\*190-1, R\*196-1, R\*196-3 du livre des procédures fiscales).

**ETAT CIVIL ET ADRESSE**

Nom : MME PARENT CAROLINE

Adresse d'imposition au 01/01/2016  
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX  
21200 BEAUNE

Déclarant 1 - Nom de naissance : PARENT